



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°11/2023

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 22 août 2023

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 111'000.00

Création et aménagement d'un abri bus, d'un quai et d'un abri à vélos à Carrouge « Centre »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les arrêts de bus de Carrouge pour les TL Transports publics lausannois puis de CarPostal sont situés, depuis plusieurs années, vers la ferme de la famille Jordan à la Route du Village 15 (voir ronds rouges) :



Après quelques mois de fréquentation de ces arrêts par les écoliers du Collège Gustave Roud à Carrouge, force est de constater que l'arrêt situé dans le virage de la Route du Borgeau n'est pas conforme aux normes en vigueur, dont notamment l'aspect sécuritaire qui fait défaut. La Municipalité de Jorat-Mézières souhaite dès lors déplacer cet arrêt « Carrouge-Centre » vers la place du Marché, à côté de l'administration communale à la Route du Village 35. Cet endroit, plus spacieux, permettra de réaliser l'intégralité des aménagements dans le domaine public dont un quai qui respectera les exigences d'aménagements en lien avec la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).



Les aménagements proposés seront complétés par la pose d'un abri à vélos positionné à l'arrière du quai.

Le rapport technique, établi par le bureau Gemetris SA, vous est remis en annexe et complète ainsi les informations concernant cet aménagement. Il fait partie intégrante du préavis.

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :


**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 10 octobre 2023,
vu le préavis municipal N°11/2023 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**


décide :


- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de créer et aménager un abri bus, un quai et un abri à vélos à Carrouge « Centre » ;**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 111'000.00 ;**
- **de financer cet achat par la trésorerie courante ou recours à l'emprunt si nécessaire ;**
- **d'amortir cet investissement sur 10 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 11'100.00, la première fois l'année suivant la fin des travaux.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

Mme Sonia Hugentobler et pour la partie financière M. Grégoire Favre
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 août 2023.

Annexe : ment